

LE BOURG D'HEM



Bulletin

d'Infos
Communales



4^{ème} trimestre 2013 N°72

Directeur de la publication
Jean- Louis BATHIER
Mise en page : Mairie du
BOURG D'HEM
Dépôt légal : Décembre 1995
Imprimé par nos soins



Mesdames, Messieurs, chers administrés,

En cette fin d'année 2013 et dans les premiers frimas d'un hiver qui semble s'annoncer rigoureux car déjà les premières neiges ont fait leur apparition, il me semble utile de faire un premier bilan exhaustif de notre entrée dans la nouvelle communauté de communes du Pays Dunois.

Dès janvier 2014 un nouveau périmètre intercommunal se dessinera avec l'arrivée prochaine des communes de Chéniers et de Chambon-Sainte-Croix tandis que la commune de Measnes elle, rejoindra la nouvelle intercommunalité dite des « Portes de la Creuse en Marche »

Quant à la reprise du patrimoine des 3 lacs par la communauté de commune du Pays Dunois, rien n'est encore conclu du fait de la non dissolution effective du Syndicat Mixte des 3 lacs.

En cas de dissolution par le Préfet, la communauté de communes deviendrait propriétaire des différents équipements, elle serait chargée de l'entretien comme tout propriétaire (gros travaux, petits équipements etc...).

Une convention serait alors passée avec la commune du Bourg d'Hem pour assurer le fonctionnement courant comme par le passé, un bilan financier serait dressé en fin d'année et la communauté de communes procéderait alors au remboursement des différents prestataires. Il n'y aurait donc aucun changement pour nos personnels communaux par rapport aux années précédentes.

Autre élément important des projets sera le déploiement de la fibre optique.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'avenir du territoire de s'inscrire dans une dynamique de montée en haut débit et très haut débit numérique. La communauté de communes a présenté un dossier pour

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	p.1, 2
RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014	p.2
ETAT CIVIL	p.3
BREVES	p.4
SAISON TOURISTIQUE	p.5
CENTRE D'ANIMATION DU PAYS DUNOIS	p.6
RECYCLAGE DU VERRE	p.7
CHARTRE FORESTIERE	p.8



l'ensemble de son territoire et elle s'est engagée à participer financièrement dans les projets de construction des réseaux. Cette implication financière a permis d'être intégré dans la première phase du schéma directeur d'aménagement numérique du Limousin. Si cette opération arrivait à son terme rapidement ce serait une formidable opportunité pour les entreprises du territoire, les exploitations agricoles, les services publics etc... et un plus incontournable pour tous nos usagers.

D'autres projets sont à l'étude mais nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion.

Pour ce qui concerne notre commune, la réhabilitation de l'ancienne école en 4 logements est toujours d'actualité, nous attendons les subventions qui permettront d'engager les travaux.

Comme chaque année tous nos aînés de 65 ans et plus inscrits sur la liste électorale sont invités au traditionnel repas et à la galette des rois le dimanche 5 janvier à l'Hostellerie du Bourg d'Hem.

En attendant ces agapes qui permettent à nos aînés de bien sympathiques retrouvailles et pour ne pas faillir à la tradition, même si chaque année apporte son cortège de joies et de peines, les Conseillers municipaux, les personnels communaux se joignent à moi pour vous souhaiter aux uns et aux autres une bonne et heureuse année 2014 ainsi que de joyeuses fêtes.



RECENSEMENT
de la population 2014

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

C'EST SIMPLE

Pour vous faire recenser, c'est très simple. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous et vous remet les questionnaires. Vous les remplissez et il vient les récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2014.

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS.



Insee & votre commune



ETAT - CIVIL 2013

Naissance



ARONDEAU Arthur, André, Emile né le 03 novembre

DUCOUDRAY Mathéo, Jules né le 1^{er} octobre

PLATEAUX Hugo, Michel, Jean-Philippe né le 20 janvier

Le Conseil Municipal présente ses sincères félicitations aux heureux parents et adresse aux petits Arthur, Mathéo et Hugo tous leurs vœux de bienvenue en ce monde.

Mariage



D'HERDT Franck, Daniel, Jean, Guy et PEYROCHE Géraldine mariage célébré le 20 avril

SAUVE David, Daniel et MARIE Laurence, Marie, Michelle mariage célébré le 29 juin

LEBARON David, Serge, Louis et DEVENAS Lise, Angèle mariage célébré le 14 septembre

Décès



BATHIER Frédéric décédé le 10 Septembre LIMOGES

DAVION Robert, Georges décédée le 18 Juin à GUERET

GRANDEAU Julien décédée le 19 Août à SAINTE-FEYRE

MARTINET veuve PEYRONNET Félicie, Marie, Madeleine, Denise décédée le 03 Juillet à GUERET

MOREAU veuve PRADEAU Jeanne, Marie, Andrée décédée le 25 Septembre à GUERET

POUZAUD Jean, Jacques décédé le 08 Avril au BOURG D'HEM

PRUVOST André, Raymond décédé le 22 Février à GUERET





BREVES



REPAS DES AINES

Il aura lieu le dimanche 05 janvier à partir de 12h30 au restaurant communal « L'Hostellerie du Bourg d'Hem ».

Comme chaque année vos conseillers distribueront les invitations à toutes les personnes concernées.

Tous ceux qui auraient des problèmes de déplacement pourront être transportés à leur demande par les conseillers.

Je rappelle que ce repas est entièrement offert aux aînés par le Conseil Municipal et qu'il est l'occasion de retrouvailles chaleureuses entre habitants des différents villages mais qu'il peut être aussi un moment privilégié de rencontre avec les nouveaux arrivants de la commune.



CONCERT

Nos amis Hollandais de Villebaston organisent un concert le vendredi 27 décembre 2013 à 15 heures à l'église du Bourg d'Hem.



DERATISATION (RAPPEL AUX USAGERS)

Le service de dératisation passera chez les particuliers, à leur demande, le mardi 24 décembre 2014.

Seules bénéficieront de ce service gratuit les personnes inscrites à la mairie avant le 20 décembre 2013.



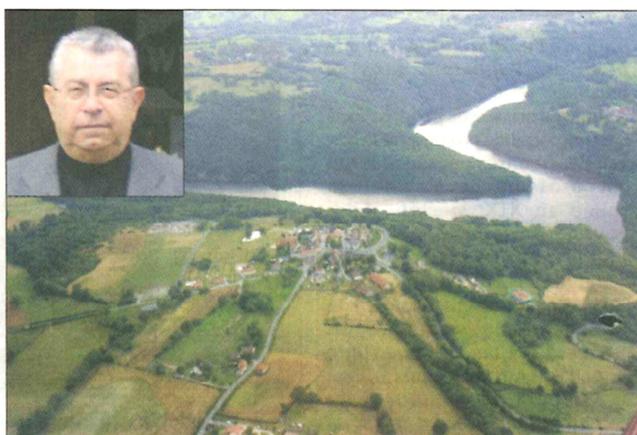


Saison touristique de transition pour Le Bourg-d'Hem

La première saison touristique de la commune sous la houlette de l'Office de tourisme de la Vallée des peintres s'achève. L'occasion d'en tirer un premier bilan.

L'activité touristique du Bourg-d'Hem était gérée par l'Office de tourisme des 3 Lacs, présidé par Jean-Louis Bathier, maire de la commune, jusqu'à sa dissolution fin décembre 2012. Les communes concernées ont délégué la compétence Tourisme à la nouvelle collectivité à laquelle elles ont été rattachées soit la Communauté de commune du Pays dunois pour Le Bourg-d'Hem. L'activité tourisme est ainsi assurée depuis le début de l'année par l'Office de tourisme de la Vallée des peintres. « Cette nouvelle organisation a permis de conserver les emplois de Laure Migot, ancienne directrice de l'OT des 3 Lacs devenue directrice de l'OT de la Vallée des peintres, le poste n'y existant pas, et d'Amélie Fare », explique Jean-Louis Bathier, président de la structure siégeant à Dun-le-Palestel.

Au Bourg-d'Hem, le Syndicat mixte des 3 Lacs, collectivité de tutelle siégeant à Guéret et propriétaire des terres et bâtis des 3 Lacs, dispose d'un camping aménagé classé 2 étoiles de 32 empla-



■ Jean-Louis Bathier, maire du Bourg-d'Hem, est également président de l'Office de tourisme de la Vallée des peintres.

cements au bord du lac de l'Age, ainsi que de six hébergements dans le village. La gestion de la plage et du bar-restaurant est confiée en location annuelle à Sarah Pernot.

Toutes les fonctions remplies par l'OT des 3 Lacs ont été reprises par l'OT de la Vallée des peintres : pro-

motion, accueil, information et animation du territoire. « L'année 2013 est une année de transition, indique Laure Migot. Tout a été mis en œuvre pour conserver les anciens clients fidèles et les informer des changements de gestion. Cette année, nous avons constaté une forte baisse de l'occupation en

juillet, les vacanciers n'étant vraiment arrivés qu'à la fin du mois. Par contre, août a été excellent et a permis de combler le retard. »

« L'attractivité des 3 Lacs a perduré normalement, précise Jean-Louis Bathier. Les résultats de juillet sont attribués au climat désastreux du printemps et au nouveau comportement des touristes qui réservent de plus en plus tard pour des séjours de plus en plus courts. Environ 400 à 500 personnes par jour ont fréquenté la plage et les sous-bois pour pique-niquer. Notre gîte d'étape au centre du bourg, qui appartient à la commune et peut accueillir 27 personnes dans 8 chambres, a très bien fonctionné grâce à une souplesse de gestion puisque les réservations peuvent se faire à la nuitée, au week-end ou à la semaine. »

La transition s'est donc effectuée en douceur au Bourg-d'Hem où une étude est en cours afin de définir les modalités de reprise des biens – terres et bâtis – du Syndicat mixte (qui est amené à être dissous) par la CDC du Pays dunois. ■ Monique Gauthier (CLP)





Centre d'Animation du Pays Dunois



Le Centre d'Animation du Pays Dunois a pour objet de contribuer à l'animation, à l'économie sociale et solidaire, au développement social local du Pays Dunois. Elle propose des activités et des services dans les domaines de l'accueil des populations, des loisirs, de la communication et du multimédia, de la culture, du sport et de l'insertion, elle est ouverte à tous les publics, elle a le souci permanent de la mixité sociale.

Notre association étant missionnée par la Communauté de Communes du Pays Dunois, nous oeuvrons pour tous les habitants des communes du territoire.

Pour cela, plusieurs services sont mis en place :

- Le Centre de Ressources : Ouvert les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h30, les mercredis et vendredis de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. Cet espace se compose du Relais Services Publics, de la Cyber-base®, d'un Service aux Associations et du Point Information Jeunesse.
- Le Local'Ados : il est ouvert les mercredis et samedis de 14h à 17h et les vendredis de 17h à 19h ainsi qu'à chaque période de vacances scolaires. Cet espace offre la possibilité aux jeunes de 12 à 17 ans de se retrouver pour des activités variées. C'est également une équipe d'animation à leur écoute et disponible pour les aider dans la mise en place de projets que les ados, via le Conseil de Jeunes, souhaitent développer. (exemple : succès de la fête de la musique 2012).
- L'Accueil de loisirs accueille les enfants de 4 à 12 ans de 7h30 à 18h30 les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'équipe d'animation vous propose des activités créatives et sportives, des stages sur des demi-journées, des sorties et des mini-camps. Un bon moyen de faire des découvertes tout en s'amusant !
- Baby Gym : cette activité a lieu tous les mercredis de 10h30 à 11h30 et permet aux enfants de 3 à 5 ans, scolarisés, de venir s'amuser à travers des jeux, des parcours de motricité et autres actions gymniques. Le but étant de mieux connaître son corps et appréhender la relation avec autrui lors de jeux collectifs.
- Le cinéma : une séance est programmée chaque mois à la salle Apollo.

L'équipe d'animation est à votre écoute, n'hésitez surtout pas à nous contacter !!!

Vous avez des besoins, des interrogations ou des projets :

- individuels : démarches administratives, réorientation, formation professionnelle, départ à l'étranger, création d'activités sur le territoire, nouveaux arrivants, recherche de loisirs pour toute la famille...
- ou en groupe : création d'association, mise en place d'activités de loisirs, besoin de formation collective...

N'hésitez surtout pas à nous contacter !!!

L'équipe :

- Accueil de Loisirs enfant : Delphine Tack (directrice) et Johann Bailay (animateur)
- Local' Ados : Marion Bergognon (directrice) et Angélique Bussonnais (animatrice)
- Centre de Ressources : Marion Bergognon et Angélique Bussonnais pour l'information jeunesse
- Babygym : Angélique Bussonnais
- Cinéma : équipe de bénévole

Vous trouverez aussi toutes les informations sur les activités du Centre d'Animation sur le site www.paysdunois.fr et sur le récent compte Facebook : « Local'Ados Pays Dunois ».

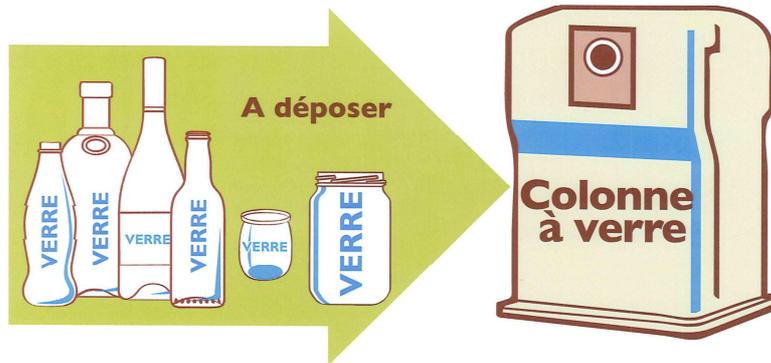
Contact : 05 87 66 00 00 - cdr.aipd@paysdunois.fr - siège social : 9 Place de la Poste à Dun le Palestel



Recyclage du verre

Le verre est recyclable à l'infini,
S'il est dans la colonne à verre...

**Le verre est recyclable à l'infini,
s'il est dans la colonne à verre...**



N'oubliez pas d'enlever bouchons et capsules !!

Les bouchons en liège et plastique, ainsi que les capsules métalliques (ex : bouteille de bière) sont à mettre dans le bac marron ; les bouchons en métal (ex : couvercle de bocaux en verre) dans le bac bleu. Ces derniers seront récupérés sur la chaîne du tri par un aimant appelé « overband » et partiront dans la filière de valorisation des emballages métalliques.

Les ampoules à filaments ou halogènes classiques usagées et la vaisselle cassée sont à mettre dans le bac marron.

Comment savoir où se trouve la colonne à verre la plus proche de chez vous ?

Rendez-vous sur le site Internet www.siers.fr, rubrique Déchets/la collecte/en apport volontaire.

Suite à un diagnostic de la collecte du verre sur le territoire, 25 nouvelles colonnes seront installées début 2014, et certaines existantes seront déplacées, pour améliorer la qualité de service auprès des usagers.

Le devenir du verre

Une fois déposé dans la colonne à verre, le verre est ramassé par un camion et rapatrié sur une plateforme de regroupement située sur le site de Noth. Une fois par semaine au minimum, il est acheminé vers l'usine de recyclage du verre. Refondu, le verre redevient... du verre !

Bon à savoir !

- Sur les 2 082 tonnes de verre collectées en 2012, 100% est valorisé et retransformé en verre recyclé.
- Le verre peut se recycler à l'infini !





Agir ensemble : se regrouper entre propriétaires forestiers



Les chiffres sont implacables. Sur notre commune, les 216 ha de forêts sont répartis entre 168 propriétaires soit une taille moyenne de propriété de 1,3 ha elle-même composée de micro parcelles éclatées. Comment dans ces conditions mettre en place une gestion forestière capable de fournir du bois de qualité à nos générations futures.

Une coupe d'amélioration (éclaircie) sur une petite parcelle ne fournit pas assez de bois pour intéresser un exploitant forestier. Plusieurs solutions existent pour améliorer sa forêt :

- faire soi-même son bois, pour le chauffage par exemple,
- se regrouper pour constituer entre voisins des unités de chantier suffisamment homogènes et importantes et proposer la commercialisation d'un volume plus conséquent. C'est dans ce cadre qu'a été créé l'A.D.E.LI (Association pour un développement équilibré de la forêt en Limousin).

Un regroupement de chantier, c'est :

- Au moins 3 propriétaires
- Un apport minimum d'un hectare par propriétaire
- Au moins 8 ha au total (4 ha pour les peuplements feuillus)
- Une distance maximale de 4 km entre les parcelles les plus éloignées
- Un seul opérateur économique
- Des opérations diverses possibles : balivage, dépressage, éclaircies, élagage, renouvellement de taillis de châtaignier par régénération, création d'aires de dépôt et de chargement de bois.

La région Limousin met en œuvre des moyens financiers pour inciter les propriétaires sylviculteurs. L'aide est forfaitaire à l'hectare, elle s'ajoute aux recettes de la vente des bois et dépend du type du peuplement et des travaux :

- Balivage de taillis, éclaircie de taillis de châtaignier, élagage de peuplements feuillus : 350 €/ha
- Eclaircie de peuplements feuillus : 250 €/ha
- Renouvellement de taillis de châtaignier par régénération : 500 €/ha
- Eclaircie résineuse (éventuellement avec élagage) : de 200 à 400 €/ha selon les cas
- Création d'aires de dépôt et de chargement de bois : 30% de la dépense plafonnée à 6 500 €

Contact : CRPF Guéret : 05 55 52 49 95 - ADELI : 06 30 58 63 64

